

Infos Guiclanaises



N° 686 Février 2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

État Civil

Une pensée pour :

Yvette MESSAGER épouse AMIRY, décédée le 28/12/24.

Bienvenue à la nouvelle petite Guiclanaise:

Rosie EUZEN, née le 20 janvier 2025 à Morlaix.

Guiclan en chiffres

Actes d'état civil	2023	2024
Reconnaissances	9	18
Naissances	22 10 filles 12 garçons	15 10 filles 5 garçons
Mariages	5	14
Pacs	10	14
Décès	21	31

Urbanisme	2023	2024
Maisons individuelles	4	10
Rénovation - extensions maisons - carport - garages - vérandas ...	4	8
Bâtiments agricoles	3	2
Bâtiments professionnels	5	2
Déclarations préalables	45	56
Certificats d'urbanisme	98	100



SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Informations

Les véhicules garés en dehors de place de stationnement le jour de la collecte entravent le passage du camion et cela pose plusieurs problèmes pour le ramassage des déchets :

- le camion ne peut pas passer et ne peut pas collecter les bacs,
- le camion ne peut pas faire demi-tour et se voit contraint de faire une marche arrière qui est interdite,
- et il y a le risque pour le chauffeur d'abîmer les véhicules.

Si les problèmes perdurent, nous serons obligés de modifier certains points de collecte.

Pour toutes informations : 02.98.68.42.41



Mairie

L'accueil de la mairie sera exceptionnellement fermé aux dates suivantes : samedi 1er février , samedi 15 février et samedi 1er mars 2025.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Information Enedis

Coupeure d'électricité pour travaux

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupeure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures :



Mardi 11 février 2025 de 9h à 11h30

Secteurs :

Goas ar C'hor, La croix neuve, 1 Rumolou, Kerdraon, 1 et 3 Saint-Draff, Toul ar Louarn, Le Revin, Menguen, Kerfaven-Menguen, Kermorvan, Noteric, Rue de Penzé, Bellevue, Poul ar Zar.

Lundi 17 février 2025 de 14h à 16h30

Secteurs :

Kenevez, 1 Moulin de Kernabat, rue de Kerall, Kernabat, Moulin de Trevilis, 15 au 46 route de Trevilis.

Mercredi 19 février 2025 de 9h à 12h

Secteurs:

7 Mesprigent, Rugoloen, 12 rue de Treminou, 3 au 17 Venelle de Prat ar Feunteun, 11 Kernabat, Pen ar Feunteun, 1 au 13 impasse des Monts d'Arrée, impasse de Bel Air, rue de Kermat, rue du Lavoir.

CINEMA A GUICLAN

Dimanche 16 février 2025 - Salle du Triskell à 16h00

Tarif : 7€ , 5€ pour les membres du club de l'Amitié. Gratuit pour les personnes possédant le ticket de rediffusion reçu lors de la première projection.

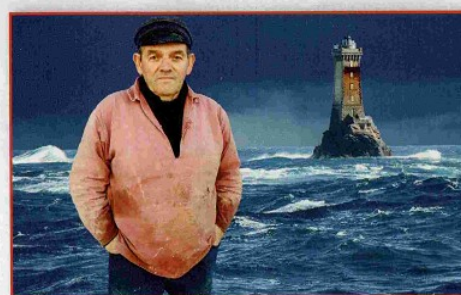
Séance suivie d'un débat et d'une collation offerte.

ÎLES DE BRETAGNE

D'Ouessant à Belle-Île

un film de Serge OLIÉRO, présenté par Paul Kersaudy

Je vous emmène à la découverte des îles habitées de Bretagne.



Celles qui se vivent de l'intérieur pour leurs traditions encore bien vivantes, animées par une communauté îlienne de marins pêcheurs, d'agriculteurs ou d'éleveurs de moutons... et celles aux volets clos une

partie de l'année dont l'éternelle beauté vous charmera.

Bréhat, Batz, Molène, Ouessant, Sein, les Glénan, Groix, Hoëdic, Houat, Belle-Île, Arz et l'Île aux Moines. Toutes ces îles enchanteresses tirent une grande force de leur histoire et de leur quotidien.

Les thèmes : Bréhat / Batz / Molène / Ouessant / Sein / Les Glénans / Groix / Hoëdic / Houat / Belle-Île / Arz / Île aux Moines

RESTAURANT SCOLAIRE/GARDERIE

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, et qui vont occasionnellement à la garderie, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr

RAPPEL AUX FAMILLES

Les tarifs du centre de loisirs et de la cantine municipale sont basés sur le quotient familial des familles.

Les familles doivent demander auprès de la CAF ou de la MSA une attestation du quotient familial et la déposer en mairie pour bénéficier de ces tarifs.

Sans ce document, la commune facturera à taux plein.

RELAIS PETITE ENFANCE - RPE

Le service petite enfance du pays de Landivisiau vous propose une programmation spéciale famille.

Renseignements et inscriptions :

rpe@paysdelandi.com / 02 98 24 97 15

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire, en mairie ou sur www.service-public.fr

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement leur sera demandée pour passer certains examens (CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire...).



CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires



Vacances de Printemps

Du 7 au 18 avril 2025 : les inscriptions sont ouvertes du samedi 1er mars au dimanche 16 mars 2025.

Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance, sur le portail ou fiche d'inscription papier disponible en mairie.

Passé ces délais, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, il faudra pour cela, appeler directement la directrice au 02 98 79 48 96 -06 85 41 10 84. Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires. (3 groupes: juniors, pré ados, ados).



L'animation jeunesse déménage dans les locaux de la garderie de l'école Jules Verne.

Vacances de Printemps

Du 7 au 18 avril 2025 : les inscriptions sont ouvertes du samedi 1er mars au dimanche 16 mars 2025.

Passé ces délais, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, il faudra pour cela, appeler directement la directrice au 06 77 75 81 17

Les programmes sont disponibles sur guiclan.fr, et à l'accueil de la mairie.

FABRIQUER SES PRODUITS MÉNAGERS

► Pourquoi créer soi-même ses produits ménagers ?

Fabriquer vos produits d'entretien maison vous tente, mais vous hésitez ? Rassurez-vous, faire ses produits ménagers est un jeu d'enfant. Il existe de nombreuses raisons pour vous encourager à adopter cette pratique.

Pour éviter des compositions nocives et contrôler les ingrédients

Les produits d'entretien industriels contiennent souvent des produits chimiques agressifs qui peuvent être nocifs pour la santé humaine et l'environnement. L'exposition à long terme à ces produits peut causer des problèmes respiratoires, des allergies, des irritations cutanées mais aussi des dommages écologiques.

Un avantage de fabriquer vos produits d'entretien est le contrôle total des ingrédients utilisés : naturels et non toxiques pour votre santé et celle de votre famille. Des ingrédients de tous les jours (vinaigre blanc, le savon noir) peuvent être utilisés pour créer des nettoyeurs efficaces et respectueux de l'environnement.

Pour notre santé

Les produits industriels de nettoyage contiennent de nombreux composés chimiques nuisibles à la santé. Face à ces dangers, une des solutions pour préserver votre santé est de fabriquer vos produits ménagers.

Pour notre porte-monnaie !

Un autre avantage indéniable est la possibilité d'économiser de l'argent.

Les ingrédients de base d'un produit d'entretien maison sont moins nombreux, peu coûteux et peuvent être achetés en vrac. Cela se répercute sur la facilité de fabrication et le prix du produit final.

Par ailleurs, lorsque le flacon de votre produit ménager maison se retrouve vide, pas besoin d'en acheter un autre. Remplissez-le simplement à nouveau. Et vous voilà dans le début d'une démarche de réduction des déchets !

► Quels produits avoir dans ses placards ?

Une liste courte de 6 ingrédients pour l'ensemble de vos produits d'entretien.

Bicarbonate de soude : polyvalent pour nettoyer les surfaces de la maison et éliminer les mauvaises odeurs.

Acide citrique : Puissant anticalcaire et nettoyant pour des résultats éclatants dans la cuisine et la salle de bain.

Vinaigre d'alcool : Désinfectant, désodorisant et anticalcaire naturel pour éliminer les graisses et faire briller.

Cristaux de soude : Nettoyant qui saponifie les graisses, neutralise les acides et déboucher les canalisations.

Savon noir : Nettoyant pour les sols, les ustensiles et même comme répulsif contre les pucerons.

Percarbonate de soude : Blanchissant naturel et détachant efficace pour le linge et éliminer les taches tenaces.

► L'atelier ZD de Février

Mardi 18 février 2025 – 10h à La CCPL – Landivisiau : Atelier parent - enfant : peinture maison.

Mardi 18 février 2025 – 10h à La CCPL – Landivisiau : Fabrication de produit ménager : liquide vaisselle et tablette lave-vaisselle.

Place limitée, inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou l.marc@paysdelandi.com



► Le TRI en + du mois de Janvier

Que faire des emballages de bricolage ?

Nos emballages ménagers vont dans le conteneur des emballages et du papier mais les emballages de produits de bricolage, jardinage et garage sont à déposer à la déchèterie !

INFOS

SECOURS POPULAIRE DE LANDIVISIAU

Braderie et Ventes solidaires :

Mercredi 12 février de 14h à 16h30

Samedi 15 février de 10h à 16h30

Mercredi 12 mars de 14h à 16h30

Samedi 15 mars de 10h à 16h30



DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE : ATTENTION AUX ARNAQUES !

Certaines entreprises liées à la rénovation énergétique ou aux énergies renouvelables continuent de procéder à des démarchages abusifs par téléphone, une pratique pourtant interdite depuis 2020. Voici quelques conseils pour éviter les mauvaises surprises :

Ne cédez pas à la pression commerciale : il ne faut rien signer ou payer le jour même, pour prendre le temps de la réflexion et de la comparaison. Un devis doit mentionner plusieurs informations, comme le nom, le numéro de siret et l'adresse du fournisseur, la nature et les caractéristiques du bien/service acheté, le prix, les modalités et délais de livraison, etc.

Suite à la signature d'un contrat, vous disposez de 14 jours pour vous rétracter, en envoyant le bordereau de rétractation ou une lettre recommandée avec accusé de réception. Vous trouverez plus d'informations sur les bonnes pratiques en cas de démarchage sur www.heol-energies.org/ressources.



REMONTÉES CAPILLAIRES : COMMENT LES TRAITER

Les remontées capillaires sont un phénomène physique naturel engendré par l'humidité qui vient du sol pour monter dans les murs. Pour les stopper, il faut éliminer la cause.

Tous les matériaux poreux en contact avec la terre sont concernés. L'eau qui circule dans le sol entre en contact avec les maçonneries qui n'ont pas reçu de coupure capillaire à la construction. Le principe consiste donc à limiter la quantité d'eau liquide au pied des fondations, et à les étanchéifier. En 1er lieu, assurez-vous que les gouttières ne fuient pas et ne s'écoulent pas au pied du mur.

Il peut aussi s'agir d'un terrain mal drainé ; il sera dans ce cas nécessaire de décaisser le pied de mur et de réaliser un drain périphérique. Une membrane d'étanchéité sera également fixée sur la face extérieure du mur enterré. Dans le cas des maisons en pierre avec un enduit ciment extérieur, il faudra retirer l'enduit sur au moins 1 mètre de haut, au profit d'un jointoiement des pierres ou de la réalisation d'un enduit perspirant qui redonnera de la perspiration au mur.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *sur rdv*

Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*

Gwénaëlle QUILLEVERE, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*

Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS *sur rdv*

Yohann LE BELLEGUIC, Adjoint aux associations, et numérique *sur rdv*

Prochaine parution des Infos Guiclanaises - lundi 3 mars 2025

Articles à transmettre pour le 19 février 2025 à la mairie ou par mail : mairie@guiclan.bzh

Restez informé :

Suivez-nous sur la page facebook : Mairie de Guiclan
Abonnez-vous à l'application gratuite : My Guiclan
Site : www.guiclan.fr



Bulletin mensuel de la commune de Guiclan

Directeur de publication : Robert BODIGUEL

Réalisation : Mairie de Guiclan - 1200 exemplaires

SERVICES DE SANTÉ

Pharmacie de Guiclan

1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h15 et 14h30-19h00 - Samedi : 9h - 12h15

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35



MAISON MÉDICALE : 4-8 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes

Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Sur Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02 98 19 26 06

► Cabinet infirmier:

MARTIUS - KERRIOU - GUEGUEN / Rendez-vous par téléphone :

02 98 79 65 34 / 06 81 04 29 48

► Ostéopathe

Elise LE ROUX, consulte sur rendez-vous. Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons. Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06 01 82 55 25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT : rdv et renseignements au 06 45 89 87 01

Clémence GUEGUEN : rdv et renseignements au 06 75 49 77 97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute

Perrine PAPE: rdv et renseignements par téléphone au 07 62 51 14 48

► Kinésithérapeute / Ostéopathe:

Lionel ARZUR, kinésithérapeute, Rendez-vous au 06 59 85 91 94

► Sage-Femme :

Gwladys LE COZ, renseignements au 06 24 55 69 08

► Orthophoniste:

Marion VELLY, renseignements sur le site Perfactive Marion Velly et au 06 68 60 65 80 et

Cabinet infirmier : 8 rue de Kermat 29410 GUICLAN.

Laurie CLUZEAU - Amandine GUÉGUEN - Mathilde PHILIPPE

Soins à domicile 7j/7 et sur rdv au cabinet: 02 98 29 50 21 / 07 80 08 71 54

Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles : dans le hall extérieur de la salle des sports, devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste et à la maison médicale



MÉMENTO

Services municipaux

►Mairie / Accueil du public :Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

@ : mairie@guiclan.bzh / Site : www.guiclan.fr



►Relais Postal, Commerce Vival

13 rue du Patronage, 02 98 79 62 29

Du mardi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h30



►ADMR du Haut-Léon

Renseignements et RDV : 02 98 19 11 87 /

accueil@admrduhautleon.com.

►Conciliateur 02 98 79 61 06

M. BROCH permanence le 1er vendredi de chaque mois à la mairie de St Thégonnec-Loc-Eguiner

►Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h / b.municipaledeguiclan@orange.fr

►Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

►Garderie municipale

-Rue de Kermat 02 98 79 46 66

- Venelle de Prat ar Feunteun: 09.62.57.74.92

Le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

►CLSH « Les Grimoyes »

02 98 79 48 96 / 06 85 41 10 84

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

►Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

►Halte garderie itinérante «1000 pattes»

06 64 22 28 14 La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

►RPE (Relais Petite Enfance) 02 98 24 97 15

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

►Mission locale 02 98 15 15 50

@ : contact@mlpm29.org

►SAUR (eau potable): 02.77.62.40.09

►VEOLIA (assainissement): 09.69.32.35.29

►TPAE (assainissement non collectif):

02.98.83.75.12

►Ouverture des déchetteries

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h

mardi, mercredi 13h30 à 18h. Fermé le jeudi.

►Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille



►CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41

►France services 02 98 68 67 60

@ : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

Lundi, 8h30 à 12h30 / mardi au vendredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

